**Communication du Ministère du Commerce et de**

**l'Industrie Artisanale**

**de la République Tunisienne**

**Sur**

**L'expérience tunisienne en matière de facilitation du commerce notamment avec les pays maghrébins et les pays de la région**

**A l'occasion de**

**La 28ème réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts**

**De la Commission Economique pour l'Afrique**

**Rabat, 26 février – 1er mars 2013**

**Au nom de Dieu le Miséricordieux**

Je tiens tout d'abord à remercier le Bureau de l'Afrique du Nord, de la Commission Economique pour l'Afrique pour avoir invité la Tunisie à participer aux travaux de la 28ème réunion du Comité Intergouvernemental d'experts sur le thème "**Diversification et sophistication pour la transformation structurelle des économies des pays de l'Afrique du Nord**".

Je ne manquerai pas d'exprimer mes vifs remerciements au Royaume du Maroc, notre pays frère, pour avoir abrité les travaux de cette réunion et pour l'accueil chaleureux dont nous avons bénéficié dès notre arrivée ici.

Par ailleurs, je suis ravie de rencontrer les experts, hommes et femmes, des pays maghrébins, des représentants de l'UMA, de l'Union du Maghreb Arabe, des organisations intergouvernementales en Afrique du Nord, des représentants du secteur privé et de la société civile, venus discuter de sujets de grand intérêt commun pour nos pays et touchant à la situation actuelle de la diversification et de la sophistication dans la région, de leur lien avec la productivité et la croissance, et le rôle de l'intégration économique en la matière.

Je tiens également à remercier les organisateurs pour m'avoir offert l'opportunité de contribuer à l'enrichissement des travaux de cet événement, à travers la présentation de l'expérience tunisienne en matière de facilitation du commerce, du renforcement de l'intégration régionale au Maghreb Arabe, et notamment avec les pays de la région.

**Mesdames et messieurs,**

La facilitation des échanges commerciaux revêt une importance capitale dans l'économie moderne; elle fait objet d'attention particulière des pays et des organisations internationales concernées, telles l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le Centre du Commerce International, la Commission Economique pour l'Afrique, et autres, et ce, en raison de son rôle à favoriser le flux des échanges commerciaux et renforcer la capacité compétitive des produits et services et impulser le développement.

Il est devenu l'un des critères de compétitivité des économies modernes, et un benchmark pour évaluer la santé et la transparence de l'environnement du commerce et de l'investissement.

Les procédures de facilitation du commerce incluent notamment la réduction des pièces exigées pour effectuer des transactions commerciales, le renforcement de la transparence, l'utilisation de méthodes d'évaluation des risques liés au commerce, l'adoption des technologies de l'information pour mettre en œuvre ces procédures dans les ports, les aéroports et les points frontaliers, en plus de la modernisation des systèmes de fonctionnement des douanes.

L'intérêt pour la facilitation du commerce s'est agrandit dans le contexte des profonds changements que connait l'économie mondiale, notamment la libéralisation des échanges commerciaux, le flux des capitaux, la concurrence accrue au niveau international pour attirer les investissements étrangers; il en est résulté une dynamique internationale appelée "la mondialisation économique", avec ce qu'elle induit en matière d'interconnexion des intérêts, d'accélération du processus d'intégration économique mondiale et de libéralisation des échanges commerciaux.

La Tunisie a porté une attention particulière à la simplification et facilitation des procédures liées au commerce, et l'a considéré comme un élément essentiel dans les orientations de sa politique économique, et ce, à travers l'instauration d'un système intégré de législations, de structures, d'institutions et de programmes tendant à faciliter les échanges commerciaux, à simplifier les procédures, à renforcer les capacités et les qualifications dans ce domaine.

Quant au développement du cadre législatif, la facilitation des procédures de commerce a été introduite dans les dispositions de la loi relative au commerce extérieur depuis le début des années 90, laquelle loi a instauré le principe de liberté des exportations et importations, et a dressé un cadre unifié et favorable pour faciliter les échanges commerciaux, d'une part, et à travers la mise en œuvre des mécanismes du marché relativement au niveau de production et des prix, en promulguant la loi sur la concurrence et des prix.

Quant aux projets et programmes, dans le cadre du programme de développement des exportations financé par la Banque Mondiale, dont l'une des quatre composantes est la facilitation des opérations de commerce extérieur à travers la simplification des procédures, l'échange des informations y afférentes, il a été écarté le caractère physique des documents liés aux opérations d'Import-Export et ce, en instaurant le système de "**liasse unique**", en reliant toutes les parties prenantes dans les opérations commerciales à ce système, en créant une société "Réseau Tunisien pour le commerce" qui prend en charge l'échange électronique des documents ou procédures du commerce extérieur entre les divers acteurs. En outre, la création de la liasse unique virtuelle qui permet aux opérateurs économiques d'achever les procédures du commerce extérieur sans devoir se déplacer aux administrations pour le faire, et éliminer les transactions en papier et le traitement manuel des documents.

Ce système a contribué à l'accélération des procédures de libération des marchandises et réduction des délais de séjour et de transit par les ports. Ces procédures se sont renforcées par la mise en place de la liasse de transport et le système intégré pour traiter les opérations de transport international de marchandises et les relier au système automatique intégré pour le traitement des procédures du commerce extérieur.

Chère audience,

Notre pays œuvre actuellement, plus que jamais, par les efforts conjugués de toutes les parties concernées, pour actualiser les cadres juridiques relatifs au commerce, en adoptant une méthode participative pour évaluer les procédures administratives qui gèrent les activités économiques, les revoir et les réduire. Le but suprême étant de simplifier les procédures et faciliter le flux des échanges commerciaux.

Parallèlement à l'approche d'ouverture économique qu'adopte la Tunisie et la facilitation du flux de biens et services avec les partenaires commerciaux, la Tunisie a continué à développer ses relations commerciales et économiques, à travers la signature de plusieurs conventions commerciales avantageuses regroupant une cinquantaine de pays. Il en est résulté l'accroissement du niveau des échanges commerciaux et la facilitation de la pénétration des produits tunisiens à un certain nombre de marchés des pays qui connaissent une dynamique économique importante.

Outre l'accord de coopération avec l'Union Européenne, la Tunisie a lancé plusieurs initiatives pour instaurer des zones de libre échange au niveau régional et bilatéral, notamment la Grande Zone arabe de liberté du commerce, l'Accord arabo-méditerranéen pour le libre échange, les accords bilatéraux de liberté du commerce avec la Libye, Maroc, Algérie, Turquie, la Fédération européenne de libre échange, l'Iran, en plus de l'accord maghrébin de libre échange paraphé depuis 2010, et qu'on espère à cette occasion que les parties prenantes agissent pour l'interaction et la synergie afin de faire réussir ce projet stratégique important pour notre région maghrébine.

En l'absence de ce cadre juridique maghrébin régissant les échanges commerciaux, la Tunisie a commencé par renforcer ses relations économiques et commerciales **bilatérales** avec les pays maghrébins frères. En effet, outre l'accord de la zone de libre échange signé depuis juin 2001 avec la Lybie, stipulant l'exonération totale et immédiate des produits échangés de tout droit de douane, et ayant contribué largement à faciliter le flux des biens entre les deux pays, l'accord de libre échange signé avec le Maroc en mars 1999 a développé l'échange commercial entre les deux pays.

Ces initiatives ont été renforcées par la signature d'un accord commercial préférentiel avec l'Algérie à la fin 2008, que la Tunisie l'a ratifié et pris les dispositions légales pour le faire entrer en vigueur. Cet accord stipule que les biens d'origine algérienne bénéficient de l'exonération totale des droits de douanes; alors que les biens tunisiens bénéficient d'une première liste bénéficient d l'exonération totale des droits de douanes et d'une deuxième liste bénéficient de la réduction à hauteur de 40% des droits de douanes.

Au mois de mai 2012, furent achevées les négociations sur le projet de convention d'une zone de libre échange avec la Mauritanie, qu'il est prévu de signer au courant de cette année. Cette convention constitue le cadre légal propice et optimal pour l'échange commercial entre les deux pays.

D'autre part, l'accord arabo-méditerranéen pour le libre échange "Accord d'Agadir" a contribué quant à lui à renforcer et développer les échanges commerciaux entre les parties signataires.

**Chère audience,**

Dans le cadre de l'attention continue accordée par la Tunisie à ses relations avec la région, des efforts sont déployés incessamment pour favoriser les meilleurs moyens et mettre en place les cadres propices au développement des relations économiques et commerciales, à l'amélioration du climat des affaires et à la facilitation des procédures d'échange économique avec les pays de la région.

Parmi les dispositions prises pour faciliter les transactions commerciales et accélérer la réponses aux exigences de l'échange économique, il a été désigné des point focaux chargés d'œuvrer pour trouver des solutions aux difficultés et problématiques que peuvent rencontrer les opérateurs économiques lors de l'exportation ou l'importation, en plus de la signature de conventions de coopération institutionnelle entre les chambres de commerce et d'industrie, et les centres de promotion des exportations des pays maghrébins.

Les conventions de coopération signées en matière de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité entre Tunisie et Lybie, et entre Tunisie et Maroc, ont contribué à faciliter les procédures et à alléger les conditions, en plus de l'intensification des rencontres entre les hommes d'affaires de nos pays, et encourager la participation active aux manifestations et foires organisées dans nos pays.

La plateforme propice aux affaires et le climat stimulant les investissements et les grands projets stratégiques d'infrastructure, ont également contribué à améliorer le niveau des transactions maghrébines, grâce à quoi, les transactions commerciales entre nos pays ont connu une tendance croissante, et le volume des investissements maghrébins privés ont connu une augmentation concomitante.

La création de l'Union des hommes d'affaires maghrébins en 2007 a été un gain et un levier de l'activité économique maghrébine afin d'instaurer une dynamique entre les opérateurs économiques. Nous saisissons cette opportunité pour appeler les personnes en charge de le mettre en œuvre et de redynamiser ses structures pour qu'il soit un espace de rencontre des hommes d'affaires maghrébins.

Dans la poursuite du renforcement de l'intégration régionale avec les pays de la région, il a été convenu entre la Tunisie et la Lybie de développer les frontières entre les deux pays, étant donné que celles-ci jouent un rôle primordial pour assurer la circulation des biens, services et personnes.

Dans cc contexte, des réflexions ont été lancées en 2010 pour développer une zone de libre échange dans la ville de BenKardane, frontalière avec la Lybie tendant, en plus du développement de la région, à mettre en place une base commerciale moderne répondant aux critères internationaux, à organiser le mouvement commercial dans la région, à stimuler les exportations, à encourager l'installation de grandes sociétés commerciales internationales dans la région; à améliorer son attractivité, et en faire un pôle économique régional participant à l'intégration des actifs du secteur commercial et à la création des emplois et à l'attraction des investissements.

Et consciente de l'importance de ce genre de région et leur utilité économique, sociale et de développement, la Tunisie, en collaboration avec la Banque Islamique de développement œuvre pour instaurer un plan directeur pour développer des zones de libre échange dans les gouvernorats frontaliers dans ces régions, intégrer les personnes actives dans le secteur commercial, développer leur revenu, créer des emplois, attirer des investissements et profiter des bonnes relations avec l'Algérie.

A la fin de mon intervention, je tiens à réitérer mes remerciements à toute personne ayant contribué à l'organisation et réussite de cette rencontre, espérant que nos travaux et discussions aboutissent à de bons résultats tangibles tendant à renforcer l'intégration dans la région. Nous aspirons tous à atteindre nos objectifs suprêmes, notamment à ce que notre espace économique maghrébin soit au niveau des autres groupements économiques et que ses capacités se renforcent pour faire face aux changements économiques accélérés sur la scène internationale.

Que Dieu nous guident tous, paix soit sur vous